



# COMMUNE DE CAMPLONG

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### du mercredi 4 septembre 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le mercredi 4 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Noms	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René		x		
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille		x		
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

**Président** : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

#### 1. **Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

#### 2. **Décision construction d'une Capielle pour les journées du patrimoine**

Lors du Conseil Municipal du 16 mai 2024, monsieur le maire a informé le Conseil du projet de l'association **Bâtisseurs Pierres Sèches**, à savoir :

- Construction d'une capielle au square des « Gueules noires »
- La construction servira de support de formation pour 8 à 10 stagiaires encadrés par l'association **BPS**
- la construction aura lieu aux journées du patrimoine les 20, 21 et 22 septembre 2024
- Une convention devra être signée entre la Mairie et BPS
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une participation est demandée pour l'achat de Lauzes pour la réalisation du toit. (± 700€)

Sur la base de ces éléments, le Conseil a alors validé le projet.

Le 30 août, Monsieur François Clergues (BPS) produit un devis où il est question cette fois de participer au coût de la totalité des pierres nécessaires à la construction de la capielle. Le devis s'élève à **2 200€**

Sur ces nouveaux éléments, le Conseil est invité à se prononcer.

- Le Conseil valide le devis par **7 voix pour** et **1 abstention**.
- La convention sera signée le lendemain, 4 septembre, entre BPS et la mairie.

### **3. Achat d'une borne interactive pour l'affichage légal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation faite, par décret, aux communes de mettre à disposition du public une borne interactive de consultation des documents légaux. Documents, qui sont jusqu'à présent, consultables au format papier sur les panneaux d'affichage de la commune.

Obligation repoussée à 2026 pour les communes de moins de 3 500 habitants.

La société DIGIT, avec laquelle la mairie a un contrat pour le photocopieur, se propose d'installer ce dispositif pour une location de **30€/mois**.

Le Conseil valide la proposition de la société DIGIT telle que présentée par Monsieur le Maire.

### **4. Travaux**

Monsieur le maire informe le Conseil de l'avancement des travaux à la nouvelle aire de jeux :

- Les jeux sont installés dans les normes de sécurité
- Reste les dalles de revêtement à poser
- Une inauguration officielle du nouvel espace créé par le nouveau parking et la nouvelle aire de jeux est envisagée. La date reste à définir.

### **5. Questions diverses**

- Monsieur Rodhain souhaiterait que la « maison Storai », bâtiment communal, permette comme actuellement le stockage de tables et chaises afin de faciliter la mise en place des événements festifs sur le square des Gueules noires.  
Évènements organisés en partie par l'Association Espaze.

Monsieur le Maire indique que les subventions obtenues pour la réhabilitation de ce bâtiment l'ont été sur l'intitulé « accès PMR du Gite communal ».

La nouvelle surface ainsi créée sera réservée à l'usage exclusif du Gîte.

- Monsieur Paysan informe l'assemblée de la date de la fête de la Pétanque qui aura lieu le 28 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre